

COMMUNIQUE DE PRESSE

Jarry, le 18 avril 2019

OBJET : Travaux reconstruction du Pont de Choisy, RD119, Montauban Commune du Gosier

Les travaux de reconstruction du Pont de Choisy, sur la Route Départementale n°119, Commune de Gosier, se dérouleront **du vendredi 19 avril au vendredi 30 juillet 2019.**

Par conséquent, durant cette période, la circulation sera réglementée de la manière suivante :

Sur la Route Départementale 119 : Elle sera interdite en direction du bourg du Gosier au droit du chantier (entre le giratoire de Montauban et le giratoire des Victimes de la route).

Un seul sens de circulation (sens Gosier vers Pointe-à-Pitre) sera autorisé.

La vitesse maximale autorisée est fixée à **30 km/h** au droit de la zone de chantier, ce pendant la durée de celui-ci.

Une déviation sera mise en place pour accéder au centre ville du Gosier par la Route Nationale 4 (RN4).

La vitesse maximale autorisée est fixée à **50 km/h** sur cet itinéraire de déviation.

anwout
ansanm

- **L'accès au bourg du Gosier** (depuis Pointe-à-Pitre) se fera par le **carrefour de Belle-Plaine** via les routes communales de Belle-Plaine.
- Le **carrefour de Belle-Plaine sera modifié** avec la mise en place **d'une interdiction de tourner à gauche dans les 2 sens de circulation.**
- Le **carrefour de La Bouaye sera également modifié** avec la mise en place **d'une interdiction de tourner à gauche dans les 2 sens de circulation.**
- **L'accès au bourg du Gosier** (depuis Sainte-Anne) se fera par le **carrefour de Périnet** via la Route Départementale 119.

La signalisation sur l'ensemble de l'itinéraire de déviation sera modifiée (sur la RN4 et les routes communales de Belle-Plaine).

Il est demandé aux usagers de faire preuve d'attention et de prudence sur cet itinéraire.

Routes de Guadeloupe demande aux usagers de la route de faire preuve de la plus grande vigilance pour prévenir tout risque d'accident et surtout de respecter l'ensemble des dispositifs de signalisation mis en place pour assurer leur propre sécurité, mais aussi celle du personnel de chantier.

Le Conseil Départemental et Routes de Guadeloupe vous remercient de votre compréhension et s'excusent pour la gêne occasionnée par ces travaux.

Transmission pour diffusion immédiate